

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 Juin 2013  
Séance du 17 Juin 2013

## 8 Accueils de loisirs - aide départementale - convention 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

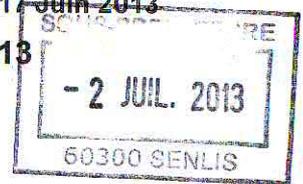
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	37

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et des territoires, le département souhaite soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs pour mineurs organisés par la commune conformément aux modalités de financement de l'aide départementale au fonctionnement des accueils de loisirs arrêtées par la délibération 602 du 20 décembre 2012 de l'Assemblée départementale.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention du département pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013.



# maintenant !

Pour la période précitée, l'aide du département s'élève à 24 206,10 € répartis de la façon suivante :

- Accueil de Loisirs du Moulin : 4 148,20€
- Accueil de Loisirs des Cavées : 3 328,00€
- Accueil de Loisirs Berthe Fouchère : 4 767,00€
- Accueil de Loisirs Jean Biondi : 3 415,70€
- Accueil de Loisirs Monique et Michel Leclère : 8 547,20€

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 17 juin 2013

Vu la convention relative à l'aide départementale au fonctionnement des accueils de loisirs,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le département de l'Oise la convention 2013 au titre de l'aide départementale au fonctionnement des accueils de loisirs.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 7473/421/DD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUIL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le **2/07/13**

et publication ou notification le **2/07/13**

CREIL, le **2/07/13**...

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Ratoy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



2/2